

Assurance loi Madelin : épargnez-en toute sécurité

L'**assurance loi Madelin** est un produit d'épargne qui s'adresse aux **travailleurs non salariés** qui veulent se constituer une retraite complémentaire, qui souhaitent disposer d'une mutuelle santé, d'un contrat de prévoyance (décès, incapacité de travail et invalidité) et/ou d'une garantie chômage. Chaque type de garantie doit faire l'objet d'une souscription à part entière.

Si vous voulez bien préparer votre avenir, pensez à vous engager auprès d'un prestataire sérieux : nous nous engageons à bien évaluer vos besoins avant de vous proposer **un contrat d'assurance loi Madelin au meilleur prix**.

Les spécificités du contrat loi Madelin

Comme la couverture sociale est essentielle pour se prémunir des différents aléas de la vie, mais aussi pour préparer sa retraite, chaque travailleur non salarié a le droit de **souscrire à plusieurs contrats loi Madelin**.

Ces offres sont destinées :

- Aux contribuables qui doivent s'acquitter de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (artisans, commerçants, etc.) ou dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (professionnels libéraux), ainsi que leurs conjoints collaborateurs qui ne perçoivent pas de rémunération ;
- Aux gérants et associés non-salariés d'une société de personnes, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprise dont la rémunération est comparable à un salaire fiscalement parlant, mais qui cotisent auprès du régime de Sécurité sociale des non-salariés : il s'agit des associés uniques ou bien des gérants majoritaires d'une EURL, d'une SARL ou encore d'une SELARL et des gérants de société financée par des actionnaires.

Il faut noter que les gérants qui dépendent du régime social et fiscal des salariés, comme les gérants minoritaires de société à responsabilité limitée, ne peuvent pas bénéficier des dispositions prévues par la loi Madelin.

Les cotisations que vous versez sont déductibles de votre revenu imposable dans la limite de plafonds imposés par la réglementation en vigueur. Vous vous **constituez ainsi un capital** qui sera définitivement aliéné, si vous optez pour **une sortie en rente viagère imposable**. Cette formule permet de disposer d'un complément de revenu intéressant une fois à la retraite. Les

fonds cumulés peuvent également servir lorsque l'assuré ou les membres de sa famille se trouvent dans le besoin (perte d'emploi, maladie, accident, incapacité au travail, invalidité).

Des garanties complètes à la hauteur de vos exigences

Que soit la formule d'assurance loi Madelin que vous voulez choisir, nous présentons **des garanties modulables dans un souci de personnalisation des contrats**. Ce système nous permet de répondre plus précisément à vos besoins, à ceux de votre famille et de vos collaborateurs.

Le montant de **la cotisation minimale annuelle est fixé d'un commun accord** avant la signature du contrat et fera l'objet d'une revalorisation annuelle, au même rythme que la hausse du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS).

Il faut noter que vous avez le droit d'effectuer **jusqu'à dix versements par an**. Toute au long de votre vie carrière, vous serez tenu d'effectuer **au moins un versement annuel** à moins que vous ne soyez confronté à un cas de force majeure.

Vous pourrez demander le débloqué anticipé des fonds cumulés en cas :

- D'invalidité minimum de 80 % qui ne vous permet plus d'exercer votre métier ;
- D'arrêt des activités non salarié à la suite d'une liquidation judiciaire ;
- De décès du conjoint ou du partenaire de PACS ;
- De surendettement ;
- De cessation de versement des allocations de chômage après un licenciement.

Un accompagnement personnalisé et des services de qualité

Vous avez l'intention de souscrire à une assurance loi Madelin, nous mettons à votre disposition une équipe qualifiée qui vous aidera à choisir les garanties en tenant compte de **vos priorités et de votre profil**. Nous veillons à ce que votre demande soit traitée dans les plus brefs délais.

Des **conseils avisés** sont prodigués et vous recevrez des **réponses concrètes** à toutes vos questions si vous nous contactez. Les produits et les services que nous vous proposons sont régulièrement remis au goût du jour pour qu'ils soient adaptés à vos besoins.